

Communiqué de Libreville : La société civile demande une ambition climatique plus forte et adaptée à l'Afrique à la COP27

Déclaration publiée lors de la session de haut niveau de la conférence pré-Semaine africaine du climat (SAC) de la CCNUCC, 2022

Libreville, Gabon | Aout 26, 2022

Considérant qu'à l'invitation de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique et environnementale (PACJA), plus de 100 acteurs de la société civile, représentant des mouvements de jeunesse, des défenseurs des droits des femmes, des universitaires, des acteurs religieux et des journalistes de toute l'Afrique et d'autres régions se sont réunis à Libreville, au Gabon, le 26 août 2022, à l'occasion de la Semaine africaine du climat. Ces réunions s'inscrivaient dans le cadre d'une série d'engagements stratégiques régionaux post-COP26 et pré-COP27, de consultations et de renforcement des capacités qui ont débuté au Caire, en Égypte, en décembre 2021 et se sont poursuivis à Addis-Abeba, en Éthiopie, en marge du 35e Sommet de l'Union africaine, les 4 et 5 février 2022. L'objectif de ces engagements est de mobiliser les parties prenantes africaines et de travailler à l'organisation d'une COP des peuples africains à Sharm el Sheikh, en Égypte, plus tard cette année.

Conscients de la diversité du continent africain et de ses habitants, et déterminés à faire en sorte que nos messages aux dirigeants politiques et aux autres principales parties prenantes reflètent autant que possible l'esprit et l'imagination de tous les acteurs, un forum consultatif inter-réseaux a également été organisé en marge du 8e Forum régional africain sur le développement durable (ARFSD), du 1er au 5 mars 2022, afin de synthétiser et de peaufiner la stratégie et de dégager un consensus plus large sur les recommandations formulées au Caire et à Addis-Abeba. Un forum explicite sur les pertes et dommages et le financement climatique s'est tenu à Lilongwe, au Malawi, pour affiner nos demandes sur les pertes et dommages. Le PACJA a organisé d'autres forums en marge de la réunion des chefs d'État et de gouvernement du Common Wealth (CHOGM) afin de consolider la position et d'obtenir un consensus plus large. Les espaces de sauvegarde pertinents pour l'agenda de l'Afrique et les priorités de l'Afrique dans les processus de la CCNUCC ont publié une déclaration dans le SB56 "Pas de COP27 sans un engagement ferme sur les pertes et dommages".

Reconnaissant que la crise climatique est aujourd'hui l'un des principaux moteurs de la pauvreté et de la souffrance en Afrique (les cyclones en Afrique australe, les sécheresses dans la Corne de l'Afrique, les pluies irrégulières sur l'ensemble du continent et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes ont laissé des millions de personnes sans

nourriture, sans abri, sans alimentation adéquate et sans source de revenus fiable) ; que, comme les défenseurs de l'Afrique le font valoir depuis des décennies, l'adaptation et, de plus en plus, les pertes et les dommages sont les principales priorités de l'action climatique pour le continent ; et que ces priorités ne sont possibles qu'avec une architecture de financement du climat et d'autres moyens de mise en œuvre qui répondent aux besoins et aux circonstances uniques de l'Afrique.

Rappelant que la lutte contre le changement climatique exige que les États à fortes émissions de gaz à effet de serre assument les charges et les devoirs de l'atténuation, de l'adaptation et des réparations proportionnellement à leurs émissions historiques et actuelles ; que le principe des "responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives" exige également que ceux qui ont plus de ressources fassent plus pour lutter contre le changement climatique ; que les négociations internationales sur le changement climatique doivent rendre ce principe opérationnel ; que les litiges contre les émetteurs et les campagnes de solidarité pour les réparations climatiques en dehors du processus de la COP doivent progresser plus rapidement, étant donné la réticence des principales puissances occidentales et des marchés émergents à reconnaître leurs responsabilités.

Notant qu'avec à peine quatre pour cent des émissions mondiales, l'Afrique a les niveaux d'émission historiques et actuels les plus bas par rapport à toutes les autres régions ; que même dans ce cas, les niveaux d'émission sont concentrés dans quelques pays, de sorte que la plupart des pays africains sont des émetteurs nets nuls ou négatifs ; et que les mesures d'atténuation les plus ambitieuses prises par les pays africains sont, par conséquent, très peu susceptibles de contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à des niveaux conformes à la science et à la justice climatique.

Accueillant favorablement le Pacte de Glasgow sur les pertes et dommages mais également incertains quant au temps nécessaire pour le traduire en action alors que les événements extrêmes dévastent les moyens de subsistance et les économies en Afrique

Notant en outre que les pertes et dommages résultant du changement climatique anthropique, comme cela a été démontré, affectent injustement les populations africaines ; que les cyclones Idai, les inondations record, les incendies de forêt extrêmes et les sécheresses induites par le climat dans la Corne de l'Afrique, en Afrique australe et au Sahel, dans le sillage des invasions de criquets attribuées au changement climatique, sont des héritages injustes pour les populations africaines qui ont eu un impact négatif sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple africain.

Préoccupés par le fait qu'en dépit d'une responsabilité faible, voire nulle, dans le changement climatique, les communautés africaines supportent un fardeau disproportionné de ses impacts par rapport à la plupart des régions du monde ; et que la reconnaissance de ses besoins et circonstances spécifiques, telle qu'énoncée à l'article 4.1(e) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, reste marginale dans les négociations mondiales ; malgré le fait que la plupart des températures des pays africains augmentent deux à trois fois

plus vite que le réchauffement climatique, l'adaptation à la crise reste une faible priorité dans les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.

Perturbés par le chômage croissant des jeunes, dont les perspectives de moyens de subsistance décents sont érodées par le déclin du potentiel des ressources naturelles, les terres agricoles devenant de plus en plus arides, les rivières et les lacs qui fournissent de l'eau s'asséchant, la sécheresse décimant le bétail et les inondations érodant le dernier espoir de résilience par l'irrigation des fronts d'eau. Notant en outre que le changement climatique a un impact direct sur la nature et les ressources naturelles, sur les secteurs qui sont d'une importance immédiate dans la création d'opportunités de travail décent, de revenus et de moyens de subsistance pour les jeunes.

Insatisfaits de la faible représentation des jeunes d'Afrique dans les conversations internationales sur le climat, ce qui rend difficile l'adoption de politiques internationales adaptées aux jeunes.

Alarmés par les plus récents rapports du GIEC qui révèlent que le monde est en passe de dépasser un réchauffement de 1,5°C au cours de la prochaine décennie et qui pointent du doigt le manque de leadership en matière de climat ; et que dans le cadre de la trajectoire la plus ambitieuse, l'Afrique subira encore des impacts insupportables du changement climatique.

S'inspirant du rapport de l'OCDE sur le financement du climat pour la période 2013-2018, qui affirme qu'en 2018, les prêts ont représenté 74 % (46,3 milliards de dollars) du financement public du climat et les subventions ont représenté seulement 20 % (12,3 milliards de dollars) du financement public du climat. En outre, que sur le total des financements climatiques fournis et mobilisés, seuls 21 % (16,18 milliards de dollars) étaient destinés à l'adaptation, 70 % à l'atténuation (55 milliards de dollars) et 9 % étaient transversaux (7,1 milliards de dollars).

Décus que la COP26 ait été une occasion manquée de stimuler une action ambitieuse, de renforcer la participation inclusive des représentants des populations les plus touchées, la transparence et de garantir la protection de centaines de millions de personnes en première ligne de la crise climatique en Afrique et dans d'autres pays en développement ; il est évident pour le monde que les efforts visant à garantir une planète saine et des communautés résilientes ont été détournés par les intérêts étroits des pays développés, notamment ceux qui sont tenus de faire plus pour faire face à la crise climatique en raison de leur part passée et actuelle des émissions de gaz à effet de serre ; et il est tout aussi évident que la COP26 a accommodé et réconforté les grands pollueurs. La même lenteur dans les négociations et le blocage des points pertinents pour les moyens urgents de mise en œuvre des actions climatiques en Afrique.

Extrêmement perturbé par l'inégalité mondiale et le double langage des pays riches qui intensifient leurs efforts d'exploration des sources d'énergie non polluantes, reniant ainsi leur engagement à réduire les émissions, alors que l'Afrique est poussée, à ses dépens, à réduire ses maigres émissions.

Affirmant que Sharm-El-Sheikh représente une occasion unique pour le peuple africain d'exposer et d'aborder de manière urgente les impacts négatifs massifs et majoritairement ignorés du changement climatique sur le peuple africain et de présenter les solutions climatiques intégrées dans leurs connaissances traditionnelles, indigènes et locales, nous visons à mettre fin aux divisions Nord-Sud croissantes et au blocage des progrès dans l'action climatique, en particulier le renforcement et la mise en œuvre urgents des CDN.

Troublés par les réalités actuelles où le financement de la plupart des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans la plupart des pays africains est assuré par l'utilisation des ressources nationales.

Perturbés par la poursuite de la recherche de la résilience climatique au niveau des villes en Afrique par le biais de prêts, au mépris de l'article 9 de l'Accord de Paris.

Conscients que le financement du climat est et continuera d'être un mirage pour la grande majorité des femmes, des pasteurs, des pêcheurs et plus encore de ceux qui sont en première ligne de la crise climatique en Afrique, à un moment où le GIEC a reconnu que sans une action renforcée en matière d'adaptation, il ne sera pas possible d'éviter et de réduire toutes les pertes et tous les dommages liés aux impacts du changement climatique et que d'ici 2030, les coûts économiques des pertes et des dommages dans les pays en développement devraient se situer entre 290 et 580 milliards de dollars (CAHOSSC 2021).

Profondément préoccupés par la tournure des événements à Bonn où les pertes et dommages, tout comme l'objectif mondial d'adaptation, ont été réduits à une rhétorique vide en l'absence de progrès et de consensus sur les arrangements financiers pour les pertes et dommages. Nous sommes également alarmés par la tentative des pays développés parties de bloquer toute forme de négociation sur le financement des pertes et dommages dans l'agenda de la COP 27.

Notant les inégalités d'accès au financement climatique qui sont manifestement claires dans le cas de l'Afrique et d'autres parties du monde d'une part, et entre les pays africains qui continuent à limiter la capacité du continent à s'adapter. Conscients de la lenteur avec laquelle les gouvernements africains s'acquittent de leur devoir de demander aux pays riches de rendre compte de leurs engagements en matière de financement et de réduction des émissions.

Réfléchissant et fondant notre espoir sur les prochaines réunions de la CMAE, de la CCDA et de la COP27, qui fourniront des espaces politiques uniques pour des décisions clés sur la justice climatique.

Nous concluons que les gouvernements africains et le groupe africain de négociateurs doivent faire preuve de leadership, s'appuyer sur le soutien et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, et saisir l'occasion pour s'assurer que la COP27 incarne les aspirations du peuple africain, sur la base des recherches, des données et des preuves disponibles sur les impacts négatifs du changement climatique sur la vie et les moyens de subsistance en Afrique. Que la COP27, qui répondra aux réalités et aux priorités africaines (la COP du peuple africain), comportera les éléments minimums suivants :

Accès, participation et inclusion

1. La justice procédurale devrait faire partie intégrante des conversations en vue de la COP27. La COP26 s'est autolégitimée car le gouvernement britannique a tenu les représentants progressistes de la société civile à l'écart des puissants négociateurs. Dans l'esprit de "ne laisser personne de côté", le Secrétariat de la CCNUCC et tous les organes constitutifs chargés de faciliter les négociations doivent veiller à ce que toutes les parties prenantes, y compris les communautés en première ligne de la crise climatique, soient légitimement représentées dans le processus. Il faut pour cela un environnement propice à tous les niveaux et à toutes les formes de participation, y compris les voix critiques, notamment celles des femmes et des filles, des jeunes, de la société civile, des petits producteurs, des habitants des petits États insulaires, des personnes handicapées et des populations autochtones. Les plus opprimés d'entre nous doivent être effectivement engagés dans le dialogue et les processus décisionnels. Dans cette optique, il convient d'explorer des moyens novateurs pour renforcer la participation des femmes et des jeunes, notamment l'attribution de quotas aux communautés marginales dans les délégations nationales. La CCNUCC devrait investir dans des programmes supplémentaires pour permettre cette participation, en particulier celle des Africains.
2. Les responsables de la sécurité du gouvernement hôte de la COP27 doivent faire des efforts supplémentaires pour s'assurer que les militants de la société civile qui souhaitent s'exprimer par le biais de manifestations, de marches, de protestations et de piquets de grève, puissent le faire ; s'assurer qu'aucune oppression étatique des dissidents politiques ou des défenseurs des droits de l'homme ne détourne l'attention de l'impératif de permettre aux voix de la société civile d'être entendues.
3. La présidence de la COP27 et les autres agences doivent faire tout leur possible pour que des délégations de toutes les parties se rendent à la COP27, en particulier celles d'Afrique. Cet effort doit inclure l'amélioration du déploiement des vaccins, des dispositions pour la mise en quarantaine des hôtels si nécessaire et une capacité accrue pour le traitement des visas.
4. Pour souligner l'importance et la pertinence de cette COP pour le peuple africain, un espace physique exclusif devrait être consacré aux activités menées par la communauté africaine, et une journée devrait être réservée au peuple africain (différente de la Journée de l'Afrique).
5. Exiger que les communautés en première ligne de la crise climatique (les jeunes, les femmes, les populations autochtones, les éleveurs, les pêcheurs) participent à la conception, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et au compte rendu des interventions en matière d'action climatique à tous les niveaux. Leur représentation doit être une priorité dans les organes de décision de nos États membres, y compris dans tous les organes régionaux.
6. Exiger au minimum que tous les gouvernements ajustent leurs CDN pour prévoir la création d'emplois et d'opportunités d'emplois verts décents pour les jeunes et les femmes en

première ligne de la crise climatique, y compris des emplois dans l'économie circulaire. Cela doit faire partie intégrante des contributions déterminées au niveau national ainsi que des programmes financés par les mécanismes de financement mondiaux.

7. Les mécanismes visant à améliorer la transparence et la responsabilité de la réponse climatique, y compris le financement à tous les niveaux, doivent être une priorité essentielle et être soutenus par les jeunes et les communautés en première ligne de la crise climatique.

Adaptation

1. La CCNUCC et la présidence de la COP DOIVENT placer l'adaptation en tête de l'ordre du jour de la COP27. Cela implique, entre autres, que le programme de travail de Glasgow-Sharm-El-Sheikh sur l'objectif global d'adaptation (OGA) soit mis en œuvre pour élaborer l'OGA d'ici-là COP28. La COP27 doit également présenter un plan ambitieux sur la manière de répondre aux besoins actuels et futurs de financement de l'adaptation en Afrique d'ici 2025 et au-delà. À cet égard, la COP27 devrait convenir d'un objectif mondial dédié et ambitieux pour le financement de l'adaptation.
2. Financement supplémentaire de l'adaptation - reconnaissant que le financement global disponible pour l'action climatique est limité, inadéquat et plus orienté vers l'atténuation, à travers les discussions sur l'objectif global sur l'adaptation, le rapport récemment publié par le GIEC (AR6) poursuit le doublement du financement de l'adaptation avec des allocations financières absolues claires. Un financement supplémentaire pour les pertes et dommages ne devrait pas compromettre le financement de l'adaptation.
3. L'investissement du secteur privé dans l'adaptation et les pertes et dommages et, conformément à la convention, doit poursuivre l'implication et l'investissement du secteur privé dans l'action climatique en fixant des indicateurs d'adaptation clairs.
4. Nous demandons que les jeunes soient récompensés pour leurs efforts et leur gestion des mesures d'adaptation et d'environnement au lieu d'être considérés comme des volontaires.

Finance

1. Définition du financement climatique - conformément à la décision du comité permanent sur le financement lors de la COP 26, le Pacte climatique de Glasgow et en collaboration avec le groupe de négociateurs africains, chercher à définir le financement climatique d'une manière favorable au continent afin de le présenter lors de la COP 27 pour améliorer le financement supplémentaire pour l'adaptation et les pertes et dommages, avec un objectif quantifiable d'ici 2024. L'un des moyens d'y parvenir est de réévaluer le coût social du carbone et de le considérer comme une responsabilité du "pollueur-payeur", comme c'est la norme dans la législation environnementale de nombreux gouvernements.
2. La COP27 doit passer de la rhétorique à une action démontrable et s'assurer que l'objectif d'une répartition 50/50 entre le financement de l'atténuation et de l'adaptation soit non seulement atteint mais dépassé en faveur de l'adaptation. En outre, le financement climatique de l'adaptation doit être fourni aux pays africains sous forme de subventions et doit être nouveau et complémentaire à

l'aide publique au développement (APD), en fonction de leurs besoins et de leur situation particulière. Des modalités financières supplémentaires et significatives qui apportent un soutien à ceux qui sont directement touchés par le changement climatique ; les communautés affectées et les organisations qui les soutiennent.

3. La COP 27 doit présenter un plan ambitieux pour atteindre les 100 milliards de dollars US par an en équivalent subvention promis par les pays développés (1T US) d'ici la nouvelle échéance de 2025. En outre, il faut demander le doublement du financement climatique en Afrique, avec des chiffres clairs et des mécanismes de financement direct.

4. Le montant du financement climatique atteignant les communautés locales doit être augmenté de toute urgence, et les obstacles à l'accès au financement climatique doivent être supprimés. Il est nécessaire d'investir davantage dans l'action climatique locale, et les principes de l'adaptation menée localement devraient être formellement approuvés par toutes les parties de la CCNUCC, y compris le GCF. Un nouvel objectif pour la proportion du financement climatique allant aux actions au niveau local devrait être envisagé lors de la COP27. Cela permettra de suivre les progrès accomplis dans la mise en place d'un financement climatique plus important et facilement accessible aux communautés qui sont en première ligne de la crise climatique.

5. Bien qu'il soit important de comprendre l'assurance climatique, nous nous opposons au déploiement et à l'utilisation de l'assurance climatique ainsi que de tout autre mécanisme basé sur le marché comme outil de financement des pertes et dommages.

6. Les Gouvernements Locaux et les Villes d'Afrique doivent appeler les Parties du Nord de la CCNUCC à fournir un financement climatique basé sur les besoins et aligné sur l'Accord de Paris pour le renforcement de la résilience et la transition vers une voie de développement à faible émission de carbone dans les villes africaines. Les gouvernements locaux d'Afrique doivent faire pression pour que des résolutions soient prises lors de la COP27 afin d'aborder les questions relatives à l'augmentation du financement climatique prévisible et accessible, à l'actualisation du renforcement des capacités et au transfert de compétences pour la résilience des villes et les faibles émissions, conformément à l'article 9 de l'Accord de Paris.

Transfert de technologie

1. Nous demandons instamment le transfert rapide de technologies et la facilitation de l'accès aux technologies existantes résilientes au climat pour l'Afrique.

2. Nous demandons instamment aux gouvernements d'intensifier leurs efforts pour que les organisations et les entreprises de jeunes aient un accès adéquat et sur mesure aux technologies qui renforceront l'innovation, l'information et l'échange de connaissances afin de jouer un rôle dans la réduction des dommages causés à notre environnement et l'adaptation aux impacts du changement climatique.

Pertes et dommages

1. C'est un impératif de justice climatique qu'une responsabilité mondiale partagée pour les pertes et les dommages soit exprimée proportionnellement à travers un Fonds pour les pertes et les

dommages qui canalise le soutien financier vers ceux qui en ont le plus besoin en Afrique. En tant que tel, nous demandons qu'au minimum, le financement des pertes et dommages DOIT être l'ordre du jour prioritaire de la COP 27, avec des délais clairs pour traiter cette question, qui ravage déjà les moyens de subsistance des Africains. Nous demandons donc l'établissement d'un mécanisme de financement clair pour les pertes et dommages, conformément à l'article 8 de l'Accord de Paris. L'un des résultats de Sharm El-Sheikh devrait être l'élévation des pertes et dommages en tant que pilier autonome dans la négociation de la CCNUCC, incorporant toutes les composantes mentionnées ci-dessus. La facilité spéciale pour les pertes et dommages devrait être totalement dissociée de l'assurance. La CCNUCC doit passer de la compréhension de la complexité des pertes et dommages climatiques à la nécessité de les traiter.

2. Le financement des pertes et dommages doit être prévisible en qualité et en quantité et doit être distinct de l'aide publique au développement (APD), du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat (FVC).

3. Soutenir le rôle du savoir autochtone dans l'élaboration du financement des pertes et dommages en exploitant l'utilisation continue du savoir autochtone dans l'élaboration du financement des pertes et dommages et de l'adaptation dans les instruments financiers, y compris le Fonds vert pour le climat, parmi d'autres flux de financement pertinents.

4. Pour améliorer la transparence et la responsabilité dans le financement de l'adaptation et conformément à l'Accord de Paris, exiger la transparence et la responsabilité dans les flux financiers pour l'adaptation et les pertes et dommages, en particulier par les mécanismes de financement comme le GCF, le GEF et le fonds d'adaptation, etc.

5. Demander que les parties fassent une distinction claire entre les pertes, les dommages et la réduction des risques de catastrophes, comme indiqué dans le rapport AR6, avec une intervention urgente et des négociations franches sur les pertes et les dommages, étant donné les preuves déjà fournies par le rapport AR6 du GIEC, principalement sur le continent africain.

6. Appeler les parties à considérer le rôle et la capacité des organisations de la société civile dans la réponse aux pertes et dommages et les mécanismes rapides pour faciliter l'accès des OSC au financement climatique.

7. Appeler les parties à s'engager fermement à suivre la direction déjà fixée par le gouvernement écossais lors de la COP26 en matière de financement des pertes et dommages et à soutenir les programmes qui prennent en compte les impacts différenciés des pertes et dommages sur les hommes, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées et à agir en fonction des preuves établies.

8. Nous demandons l'opérationnalisation urgente du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD), compte tenu de l'ampleur des pertes et dommages en Afrique, au plus tard à la COP27.

Atténuation

1. L'accès aux énergies renouvelables pour tous doit être une priorité d'atténuation essentielle pour l'Afrique, accompagnée d'une transition énergétique juste, soutenue par des technologies et des financements abordables.
2. L'atténuation de la destruction environnementale associée au CO2 ne doit pas ouvrir la porte à l'utilisation du nucléaire ou du gaz fossile dans la production d'énergie.
3. Les dirigeants africains doivent continuer à exiger de leurs homologues du Nord qu'ils s'engagent à procéder à de profondes réductions des émissions, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré et proportionnellement aux émissions historiques et actuelles.
4. L'objectif d'atténuation tel qu'envisagé dans l'Accord de Paris devrait permettre aux pays africains d'être payés pour l'opportunité perdue de ne pas suivre le développement habituel dans les décennies à venir et de ne pas exploiter les sources d'énergie fossiles et d'augmenter l'accès aux sources d'énergie durables comme leur contribution à l'objectif de température de 1,5 degrés.
5. La transition énergétique et les programmes connexes, tels qu'ils sont conçus et financés, doivent favoriser les systèmes énergétiques décentralisés tout en plaçant au centre la propriété et le contrôle de ces projets par les communautés locales.
6. Nous demandons un langage plus fort sur l'élimination progressive des combustibles fossiles par opposition à la réduction progressive des combustibles fossiles. Le langage fort que nous demandons doit être démontré par des mesures progressives et les pays développés doivent résister aux persuasions de revenir à l'énergie sale.

Faire progresser les récits africains sur le climat

1. Toutes les parties doivent travailler avec les médias africains pour faire avancer les priorités de l'Afrique dans les espaces publics locaux, nationaux et mondiaux. Cela implique de renforcer les capacités des journalistes, de soutenir les médias par des ressources financières et techniques, et de garantir l'accès des journalistes aux informations, aux sources et aux processus de politique climatique.

FIN